



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

*SERVICE : Secrétariat du Conseil Municipal*

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE – Association - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – Béziers Méditerranée**

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2143-3,

**CONSIDERANT** que l'association PLIE Béziers Méditerranée a pour but de favoriser l'accès et ou le retour à l'emploi et de mener une action d'insertion,

**CONSIDERANT** qu'il importe que la Ville soit représentée lors des conseils d'Administration de cette association,

**CONSIDERANT** que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner un représentant de la Ville,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Michel MOULIN, Adjoint, chargé de la Citoyenneté, des relations avec les associations et des anciens combattants est désigné comme représentant de la Ville au sein de l'Association PLIE Béziers Méditerranée.

**ARTICLE 2 :** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

24 JUL 2020  
  
  
Robert MENARD